

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 4^e jour du mois de juillet 2023, à compter de 19 h, à la salle Jacqueline-Loiselle à la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0 (changement de lieu en raison de travaux majeurs à la salle du conseil – école du Parchemin – Côté Couvent).

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2		X
	Kim Rousseau	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	X	
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Hélène Petit	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	VACANT	Personne âgée de 18 à 35 ans		
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invitée	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X	

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

2. CA23-340 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration
4. Assermentation des membres par le directeur général (art. 143. LIP)
5. Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants
Période de questions réservée au public
Points de décisions
6. Nomination des membres des comités du conseil d'administration
7. Comité de gouvernance et d'éthique
7.1. Comité de vérification
7.2. Comité des ressources humaines
7.3. Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves
8. Régie des alcools, des courses et des jeux – Délégation de pouvoirs
9. Plans d'effectifs 2023-2024 – Modifications – Personnel de soutien et personnel professionnel
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
10. Levée de la séance
11. Prochaine séance : 27 septembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.**Inscription au registre des procès-verbaux et serment des administrateurs**

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général procède à l'assermentation des personnes énumérées ci-après aux dates indiquées en marge de chacun des noms y apparaissant.

4.

La personne assermentée prête le serment suivant :

Je, _____, soussigné(e), administrateur(trice), fais serment ou affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Administrateur	Catégorie	Date de l'assermentation
Kim Rousseau	Membre parent – District 3 Écoles Sacré-Cœur de Lac-Mégantic, Notre-Dame-de-Fatima, d'Audet, des Monts-et-Lacs, de la Source, des Monts-Blancs et de la Voie-Lactée	Par le directeur général le 4 juillet 2023
Hélène Petit	Membre de la communauté Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	
Nadia Cloutier	Membre de la communauté Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	
Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	

(voir Annexe CA415-2023-2024-006)

5.**Police d'assurance responsabilité couvrant les administrateurs et dirigeants**

La secrétaire générale informe les membres de la couverture applicable en matière de responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Période de questions réservée au public

N/A.

6.**CA23-341 – Nomination des membres des comités du conseil d'administration**

Considérant les termes de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification ainsi qu'un comité des ressources humaines;

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de déterminer la composition de ces comités;

Après échanges entre les membres, sur la proposition de monsieur Maxime Paradis, il est résolu de nommer les personnes suivantes pour siéger sur chacun des comités ci-après décrits, le tout selon les mandats figurant ci-bas :

Comité de gouvernance et d'éthique
<p>Composition : Antoine Prévost, Cléo Guillemette, France Dumont, Luc Grandchamp et poste vacant Un poste est laissé vacant, lequel sera comblé suite au prochain appel de candidatures visant à combler le poste laissé vacant pour le représentant de la communauté – catégorie « Personne âgée de 18 à 35 ans ».</p> <p>Mandat (art. 193.1 LIP) : Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire. Il s'assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5.</p>
Comité des ressources humaines
<p>Composition : François Lessard, Martin Thériault, Carole Bourgault, Hélène Petit et Kim Rousseau</p> <p>Mandat (art. 193.1 LIP) : Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198. Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.</p>
Comité de vérification
<p>Composition : Annie Hébert, Alexis Perrault, Alexandre Dumas, Maxime Paradis et Nadia Cloutier</p> <p>Mandat (art. 193.1 LIP) : Le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s'adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23-342 – Nomination des membres – comité consultatif du transport des élèves

Considérant l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoyant l'obligation de constituer un comité consultatif de transport des élèves;

Après échanges entre les membres, il est résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour siéger au comité consultatif de transport des élèves, le tout selon le mandat prévu au *Règlement sur le transport des élèves*

Comité consultatif de transport des élèves	
Administrateur 1 :	Annie Hébert
Administrateur 2 :	François Lessard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

CA23-343 – Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves - Adoption

Considérant le projet de *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*, adopté pour fins de consultation par le conseil d'administration aux termes de la résolution CA23-322;

Considérant la consultation tenue auprès des diverses instances du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter le *Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*, joint en annexe CA415-2022-2023-007 du présent procès-verbal, dont l'entrée en vigueur est fixée au 8 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CA23-344 – Régie des alcools, des courses et des jeux – Délégation de pouvoirs

Considérant que certains établissements du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons souhaitent obtenir une autorisation de la part de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour tenir des tirages;

Considérant la nécessité que ces autorisations puissent être obtenues promptement;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu :

- a) de déléguer à la secrétaire générale du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, Me Annie Garon, le pouvoir de signer tout document en lien avec l'obtention de licences ou de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, et ce, pour l'ensemble des établissements du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour l'année scolaire 2023-2024;
- b) que l'adoption de la présente résolution équivaille à la signature par tous les membres du conseil d'administration, dont le nom figure ci-bas, comme l'exige la Régie des alcools, des courses et des jeux :

Prénom	Nom	Membre
Annie	Hébert	Parent
Antoine	Prévost	Parent
Kim	Rousseau	Parent
François	Lessard	Parent
Maxime	Paradis	Parent
Carole	Bourgault	Communauté
Hélène	Petit	Communauté
Nadia	Cloutier	Communauté
France	Dumont	Communauté
Alexandre	Dumas	Personnel
Cléo	Guillemette	Personnel
Alexis	Perrault	Personnel
Martin	Thériault	Personnel
Luc	Grandchamp	Personnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1

CA23-345 – Reclassification – Technicienne en administration – Régulier à temps plein – 35 h/sem. – Service de l'enseignement et du transport scolaire

Considérant le dépôt d'une demande de reclassification présentée pour l'ensemble des techniciennes en organisation scolaire;

Considérant l'analyse faite par le service des ressources humaines qui démontre que les tâches du poste détenu par madame Mélanie Boulet correspondent aux tâches de technicienne en administration;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu de procéder à la reclassification du poste de technicienne en organisation scolaire détenu par madame Mélanie Boulet à titre de technicienne en administration de la catégorie d'emploi du personnel de soutien, poste régulier temps plein de 35 h / semaine au sein des services de l'enseignement et du transport scolaire, et ce, rétroactivement au 1^{er} mars 2022 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs pour le personnel de soutien 2023-2024 (CA23-315), adopté le 23 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

CA23-346 – Reclassification – Attaché d'administration – Régulier à temps plein – 35 h/sem. – Service des ressources humaines

Considérant le dépôt d'une demande de reclassification présentée par madame Sonia Therrien;

Considérant que l'analyse faite par le service des ressources humaines démontre que les tâches de madame Sonia Therrien correspondent majoritairement à l'emploi d'attaché d'administration;

Considérant l'obligation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de répartir équitablement ses ressources entre ses établissements;

sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de procéder à la reclassification du poste d'agente de bureau classe principale détenu par madame Sonia Therrien à la fonction d'attachée d'administration de la catégorie d'emploi des professionnels, poste régulier temps plein de 35 h/semaine au sein du service des ressources humaines à Lac-Mégantic, et ce, rétroactivement au 1^{er} octobre 2022 et de modifier en conséquence le plan d'effectifs du personnel professionnel 2023-2024 (CA23-314), adopté le 23 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

10.

Levée de la séance

À 19 h 20 sur la proposition de monsieur Luc Grandchamp, la séance est levée.

11.

Prochaine séance

Le mardi 29 août 2023 à 19 h.

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale